



Réunion du Comité du 10/11/2022 à 17h00 à Schuttrange

Présents :

- Philippe GENGLER, Jean-Pierre HOFFMANN, Juliette JANS-FUSENIG, Marc KRIER, Nicole LAFLEUR-RENNEL, Léa MAI, Claude MARSON, Mike MOLLING, Ben RIES, Marc RIES, Jean-Paul ROEDER, Jean SCHILTZ, Netty SIMON-KILL, Bob WAGNER, Josiane WECKER, Annette WILLEMS-KIRSCH, membres.
Patrick OLINGER, secrétaire.

Excusés :

- Marc LIES, Luc MANGEN, Carlo RAUS, Fernand SCHILTZ, Martine SCHMIT, Rita WALLERICH, membres.

Procès-verbal

1. Informations du président :

- Six réunions du Bureau depuis la dernière réunion du Comité.
- Présentation des activités organisées par le SIAS.
- Inspection par le service de contrôle de la comptabilité des communes (SCCC) des comptes du SIAS du 4 au 5 novembre dans le cadre du Contrôle du Bilan 2021.
- Journée officielle de l'arbre le 17 novembre 2022 à Flaxweiler : Invitation à tous les membres du Comité.
- Proposition du Bureau d'organiser la journée de l'arbre du SIAS le 4 mars 2023 à Manternach.
- Présentation de l'état des lieux du projet du nouveau centre de ressources et du bâtiment administratif du SIAS dans le cadre d'un complexe multifonctionnel.
- Pacte climat.
- Proposition de mise à jour de l'ordre du jour :

- 2.1.A. Projet Oxy-Gis: État des lieux et décision.
 - 3.1.B. Présentation Bilan 2021 – Approbation État des restants.
 - Approbation unanime des deux points.
- Affaires du personnel :
 - Nomination de Madame Doris Bauer comme représentant du SIAS à l'Observatoire de l'environnement et de Madame Michelle Clemens comme suppléante.
 - Suite à la demande d'adhésion au GAL Miselerland, le Bureau a désigné Monsieur Marc Thiel comme représentant du SIAS.
 - Le Bureau a accordé la demande de Monsieur Daniel Lentz de réduire sa tâche à 50 % pour une durée d'une année du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023.
 - Mme Jo-Anne Zimmer a commencé son travail de renforcer l'équipe de l'administration le 15 octobre 2022. En total 7 candidatures, dont seulement deux ont pu être retenues.
 - Monsieur Xavier Petry a commencé ses activités comme conseiller de pacte naturelle le 15 octobre 2022. En total 3 candidatures.
 - Le SIAS compte désormais 2 fonctionnaires et 13 employés parmi son effectif :
 - L'administration compte 3 collaborateurs.
 - Le volet de la protection de la nature compte 12 collaborateurs, répartis comme suit :

- Activités scientifiques de la Station biologique :	5
- Activités techniques de la Station biologique :	2
- Pacte Nature :	3
- Protection de l'eau :	1
- Natura 2000 :	1

2. Protection de la Nature

2.1. 2.1.A. Projet Oxy-Gis: État des lieux et décision sur la suite

Présentation des avantages du logiciel par Tom Dall'Armellina de la Station biologique :

- Aperçu des dernières étapes :
 - 16/6 : Présentation du nouveau logiciel par Tom Dall'Armellina ;
 - 14/7 : Séance d'information ;
 - 07/09 : Date limite de dépôt de la déclaration d'intention

- Résultat de la déclaration d'intention :
Consentement de 12 communes pour l'achat du logiciel Oxygis, pas de consentement de 8 communes, pas de réponse de 2 communes.
- Approbation à l'unanimité pour l'achat intégral du logiciel Oxygis.

2.1.B. Présentation des projets dans le cadre du Fonds pour l'environnement.

Marc Thiel de la Station biologique présente un aperçu de tous les projets du SIAS dans le cadre du Fonds pour l'environnement :

- Les projets représentent une source de financement pour la Station biologique, sans cette voie de financement il sera impossible de d'attribuer des projets à des partenaires conventionnés comme la fondation « Hëllef fir Natur ».
- Les projets seront préfinancés par les communes mais subventionnés à 100 % par l'Etat.
- La planification sera faite par la Station biologique et la mise en œuvre par des acteurs sur le terrain sous le contrôle du service technique du SIAS.
- Procédure de l'appel aux projets :
 - Elaboration et soumission d'un projet par le SIAS.
 - Décision par le MECDD.
 - Convention entre le MECDD et le SIAS.
 - Préfinancement par les communes, ce qui implique un impact budgétaire.
- Situation actuelle :
 - 3 projets depuis janvier 2019 avec une durée de 5 années jusqu'au décembre 2023 :
 - « Bongertenprojekt » Budget 2.500.000.-€.
 - « Entbuschungsprojekt » Budget 500.000.-€.
 - « Biotopverbund » Budget 500.000.-€.
 - 3 projets à partir de 2023 avec une durée de 5 années jusqu'au décembre 2027 :
 - « Bestäuber urbaner Raum » Budget 500.000.-€
 - « Bestäuber Weinbau » Budget 500.000.-€
 - « Feuchtbiotop » Budget 83.000.-€
 - « Rebhuhn » été 2022 jusqu'au été 2026 Budget 1.300.000.- €
 - « Solitärbaumpflege » hiver 2022 jusqu'au hiver 2023 Budget 60.000 €
- Jusqu'à présent le SIAS a préfinancé tous les projets par ses fonds propres, néanmoins il devra procéder à demander des avances aux communes au futur vu que l'Etat est actuellement en retard sur ses engagements.

2.2. Fixation d'un taux horaire pour les travaux effectués dans le cadre des activités de la Station biologique du syndicat.

2.2.1. Taux horaire pour les travaux effectués par le personnel à vocation scientifique.

Proposition d'adapter le taux horaire des travaux effectués par le personnel à vocation scientifique de la Station biologique au Barème de l'OAI au taux F3 de l'architecte/ingénieur à 104,5 € indice 877,01 ; pour des études effectuées pour des tiers.

Approbation à l'unanimité par le Comité.

2.2.2. Taux horaire pour les travaux effectués par le personnel à vocation technique.

Proposition d'adapter le taux horaire des travaux effectués par le personnel à vocation technique de la Station biologique au Barème de l'OAI au taux F6 du Technicien à 62,67 € indice 877,01 pour des études effectuées pour des tiers

Approbation à l'unanimité par le Comité.

2.3. Approbation de la convention relative au fonctionnement du service régional conseil pacte nature du SIAS avec les communes participantes.

Instauration de l'Etat d'un pacte de collaboration avec les communes dans le domaine de la protection de la Nature sous forme d'un « Pacte Nature », déclaré dans l'accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement.

Le but du « Pacte Nature » est d'encourager les autorités communales à s'engager davantage dans la protection de la nature et des ressources naturelles, la lutte contre le déclin de la biodiversité, la résilience des écosystèmes face aux pressions et menaces, et les rétablissements des services écosystémiques.

Le SIAS met en place un service interne de conseil pacte nature pour accompagner et animer le Pacte Nature dans les communes participantes.

Approbation à l'unanimité par le Comité.

2.4. Approbation d'une convention de partenariat avec l'initiative d'inclusion sociale :

2.4.1. BIRK

Le B.I.R.K est une initiative d'inclusion sociale sous le statut d'une association sans but lucratif, agréée, conventionnée et financé par le Ministère du travail et de l'emploi et le financement passe également par les huit communes membres du SIAS qui sont : Bous, Dalheim, Lenningen, Mondorf-les-Bains, Remich, Schengen, Stadtbredimus et Waldbredimus.

Le SIAS, pour renforcer ses équipes déjà en place, a besoin de main-forte pour mener à bien ses activités.

En période hivernale, le B.I.R.K a la possibilité de soutenir les projets du SIAS par l'implication des services Environnement et Proximité – Jardinage, selon ses capacités libres.

Approbation à l'unanimité par le Comité.

2.5. Fixation des modalités des participations financières des communes et syndicats au Comité de collaboration régional pour la protection de l'eau potable – SIWA.

Proposition du Bureau de demander des avances trimestrielles de 25 % de chaque capteur d'eau participant au SIWA pour l'ensemble du Budget approuvé par le comité de collaboration régional pour préfinancer les projets divers.

Approbation à l'unanimité par le Comité.

2.6. Divers.

- Présentation du projet : « Obstbaumbewässerung »
14 % des 1.500 arbres plantés de novembre 2021 à mars 2022 sont morts.
Conclusion : Recherche de solutions en urgence !
Solution régionale : les agriculteurs s'adressent au SIDEST, mission pour le SIAS.
Phase de test grâce au financement du SIAS.
Solution nationale : règlement sur la biodiversité¹

- Présentation du projet : « Natur genießen »
Ce Projet a été élaboré par le SICONA, mais il est désormais en cours partout dans le pays, sauf dans la région du SIAS. Certaines communes ont abordé le SIAS concernant ce sujet. Le projet a pour but de promouvoir des produits agricoles durables dans les communes et le Projet est cofinancé par le MECDD. La Station biologique collecte des informations et analyse si et comment le projet pourrait être mis en œuvre par le SIAS. Une réunion avec les responsables du SICONA aura lieu en décembre.

¹ MÉMORIAL (2017b) : Règlement grand-ducal du 11 septembre 2017 instituant un ensemble de régimes d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique en milieu rural.

3. Administration Générale :

3.1. 3.1.A. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2022

Approbation à l'unanimité par le Comité.

3.1.B. Présentation Bilan 2021 – Approbation État des restants.

- Présentation par Lisy Hetting, receveur.
- Décharge : 0,47 €
- Approbation à l'unanimité par le Comité.

3.2. Présentation et Approbation du Budget rectifié 2022 et Budget 2023

- Présentation par Patrick Olinger, secrétaire.
- Présentation et explications du budget rectifié 2022 et du budget 2023.
- Approbation à l'unanimité par le Comité.

4. Divers

- Tous les membres du Comité ont reçu une sélection de six plantes vivaces avec des plantes vivaces insectivores produites en coopération avec le CIGL Esch à Esch.

Les membres du Comité